

# L'Océan, bien commun de l'humanité : une utopie pour le XXIème siècle ?

## Introduction du colloque

Excellence, Mesdames et Messieurs les parlementaires et élus, Messieurs les officiers généraux, Mesdames et Messieurs, Chers amis de l'océan,

Permettez-moi tout d'abord de remercier nos partenaires, le Centre d'Etudes Stratégiques de la Marine et l'Institut Océanographique, Fondation Albert 1<sup>er</sup>, Prince de Monaco, pour leur aide tout au long la préparation de ce colloque, et Son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II de Monaco pour le message qu'il a bien voulu nous adresser et qui montre tout l'intérêt qu'il porte à notre sujet et à nos travaux

Et de remercier également l'Association française de Droit Maritime pour l'aide matérielle qui nous permet de vous réunir aujourd'hui.

Je veux aussi souligner en préambule que si ce colloque existe c'est grâce à tous ceux qui nous ont aidé dans la réflexion préliminaire : les 40 et quelques personnes qui ont participé aux travaux qui ont peu à peu conduit à la construction de cette journée et de la proposition de l'Institut que JL Fillon vous détaillera cet après-midi

Enfin, par avance, en votre nom à tous, sûrement, je remercie tous nos intervenants qui ont accepté de venir débattre et témoigner, et se sont même engagés à tenir des temps d'intervention très contraignants.

Peut-être vous demandez-vous pourquoi l'IFM s'intéresse aux questions de gouvernance des océans ; que venons-nous faire dans ces eaux rarement explorées, bien souvent parcourues par les seuls experts ; qu'attendons-nous de ces débats ?

Bien sûr, depuis sa fondation, l'Institut réfléchit et agit pour répondre à son objectif de défense de la mer et de promotion des activités maritimes – des activités maritimes durables comme l'a montré dans le passé notre engagement en faveur du renforcement de la sécurité maritime, notre participation au combat contre les pavillons voyous et les navires sous-norme, ou encore l'action de mon prédécesseur, Francis Vallat pour la création de l'Agence Européenne de sécurité maritime.

Bien sûr encore, l'IFM est membre de la plate-forme Océans et climat, participe à ses travaux et promeut ses très remarquables communications, dont je vous recommande à nouveau la lecture

Mais tout de même, me direz-vous, quel rapport entre l'Océan, bien commun de l'humanité et notre volonté de faire connaître et aimer la mer au plus grand nombre de nos contemporains ? Quel rapport avec notre ambition de protection de l'océan et de transmettre une planète encore véritablement bleue aux générations futures ?

Pourquoi, depuis bientôt 4 ans, avons-nous réfléchi, en interne d'abord puis en invitant à nos travaux acteurs politiques, économiques, scientifiques, défenseurs de l'environnement, représentants de l'administration, experts, à l'origine pour tenter de réduire l'apparent antagonisme entre droit de la mer et droit de l'environnement, entre des doctrines l'une fondée sur la liberté et le risque, l'autre prônant le principe de précaution ?

Pourquoi, après avoir travaillé avec Catherine Chabaud à préparer la conférence du Comité Economique, social et environnemental sur la Haute Mer et l'Appel de Paris, en 2013, après en avoir promu la signature puis salué le rapport au CESE, avons-nous souhaité prolonger ces réflexions et les étendre à l'ensemble de l'étendue des mers ?

Pourquoi, en recherchant la difficile synthèse entre tous les champs de contradiction que nous offre la mer, sa protection, sa promotion, son exploitation, avons-nous été conduits en remontant vers la source, à réinterroger les fondements mêmes de ces doctrines et à vouloir partager avec vous aujourd'hui nos réflexions ?

Les réponses sont multiples :

- Nous sommes convaincus que, pour permettre au plus grand nombre de nos contemporains de comprendre, respecter et aimer la mer, il faut que les règles de sa gouvernance ne soient pas antinomiques avec son caractère premier de milieu fluide, où toute frontière est artificielle.
- Nous sommes convaincus qu'une vision unifiée peut et doit exister au dessus des statuts si différents donnés
  - aux eaux intérieures, sur lesquelles les Etats exercent aujourd'hui une totale souveraineté ;
  - aux mers territoriales, où cette souveraineté est limitée par le droit de passage inoffensif ;

- aux zones économiques exclusives, où, comme leur nom l'indique les Etats sont souverains en matière d'exploration et d'exploitation des ressources économiques ;
- à la Zone des fonds marins internationaux, au statut de patrimoine commun
- ou encore à la colonne d'eau sur jacente, ou pratiquement seul le droit de l'Etat du pavillon s'applique aujourd'hui, dans toute la diversité que cela induit.
- Nous sommes convaincus même que cette vision unifiée devra un jour remonter jusqu'aux sources des bassins versants, chacun étant responsable de ce qu'il déverse dans les mers
- Nous sommes convaincus que cette vision et sa déclinaison permettront un usage beaucoup plus durable de toutes les richesses que nous offre l'océan.
- Nous sommes convaincus que la logique actuelle d'appropriation des mers, parfois cachée derrière les meilleurs motifs ou les meilleurs prétextes de protection et de liberté, peut et doit évoluer vers une véritable logique de responsabilité partagée d'un bien commun essentiel pour les générations futures.
- Nous sommes convaincus que ce changement de logique est indispensable pour que l'océan ne devienne pas à brève échéance un espace d'affrontements violents, la territorialisation de ses espaces conduisant à des politiques d'appropriation, sources de conflits majeurs.
- Nous sommes convaincus enfin que des solutions peuvent être trouvées sans remettre en cause l'équilibre si difficilement acquis de la convention de Montego Bay, mais en s'appuyant sur elle, sur ses trois piliers que sont liberté, protection du milieu et territorialisation, car les plaçant sous le chapiteau commun de la responsabilité, de la responsabilité commune, partagée, assumée, justifiée.

Nous allons au cours de cette journée, d'abord, faire un état du contexte dans lequel nous nous situons : économique, climatique, écologique, géopolitique.

Puis Emmanuel Desclèves nous parlera du bien commun, sûrement en s'appuyant sur sa grande connaissance de l'Océanie et du peuple de l'océan, mais aussi d'exemples terrestres, et Nicolas Baverez va nous donner l'avis d'un économiste libéral.

Sous la naturelle autorité de Catherine Chabaud, nous aurons respecté notre horaire et pourrons nous disperser dans le quartier pour reprendre des forces et nous retrouver à 14 heures.

A 14h impérativement puisque, dès ce retour, Pascal Lamy, nous fera part de sa vision et que son agenda ne nous permettra aucun retard.

Ensuite, sous la conduite de José – Manuel Lamarque, 4 interventions nous montreront que ce principe d'Océan, bien commun est déjà en vigueur ici où là : les pêcheries internationales, la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique dite « Camelar », les contrôles par l'Etat du port, les aires marines protégées ou encore la Zone telle que définie dans la Convention de Montego Bay.

Jean-Louis Fillon nous détaillera alors la réflexion qui conduit l'IFM à proposer l'application à l'océan de ce principe ancien de « bien commun » pour faire face aux risques et aux menaces liés aux nouveaux enjeux maritimes et qui peut se résumer très brièvement ainsi : L'ensemble des mers « res communis », étant reconnu comme un espace unique, global et physiquement solidaire, verrait l'expression de la souveraineté - dans des zones aujourd'hui morcelées par le droit -, passer derrière l'expression d'une nouvelle responsabilité collective, animée par les Etats comme par la société civile dans une gouvernance partagée et soucieuse d'en maîtriser l'exploitation raisonnable. Et cette nouvelle approche viendrait non pas se substituer aux principes de liberté, de protection et de territorialisation, mais les placerait sous celui de cette responsabilité collective.

Il sera alors grand temps de vous passer la parole pour un débat suivi d'une pause.

En dernière partie, sous la direction d'Annick de Marffy-Mantuano, nous examinerons comment cette proposition pourrait éclairer les négociations en cours pour l'élaboration, dans le cadre des Nations unies, d'un nouvel instrument international sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au delà des limites des juridictions nationales, avec un historique des négociations, le point de vue de la France et le rôle joué aujourd'hui par les organisations non gouvernementales. Et nous aurons le plaisir d'entendre Serge Segura, tout récemment nommé Ambassadeur chargé des océans qui nous présentera ses nouvelles fonctions et les tâches qui l'attendent.

Christian Buchet ayant eu un empêchement de dernière minute, nous aurons le plaisir d'entendre l'Amiral Jacques Launay, Conseiller d'Etat - que je tiens à remercier tout spécialement pour sa disponibilité et sa réponse positive à notre sollicitation tardive –, qui apportera la conclusion générale, alors que Francis Vallat clôturera nos travaux.

Au terme de cette journée, j'espère que vous partagerez notre utopie, c'est à dire que comme nous, vous considérerez que la meilleure approche de l'Océan, l'approche " idéale et sans défaut " puisque c'est bien là la nature de l'utopie, est celle d'un bien commun de l'humanité parce qu'elle porte une vision de l'océan et de sa gouvernance de nature à réduire les sources de conflit, à mieux protéger les mers, à mieux les connaître, à mieux les faire respecter et aimer par les hommes.

Et si vous partagez notre utopie, ou si plus simplement nous avons éveillé votre curiosité et votre envie de creuser plus le sujet, quelle suite à cette journée ?

Nous proposons une légitimité nouvelle, supérieure, renouvelée : il faut sûrement la décliner, l'explicitier, afin que notre proposition conduise bien à une réduction des conflits, et non à leur exacerbation.

Nous avons choisi aujourd'hui d'examiner la déclinaison de cette utopie à la haute mer, du fait des négociations internationales en cours, mais, il nous faudra également en détailler l'impact sur les autres espaces marins.

Il faudra en expliciter les conséquences par exemple sur la gestion des ZEE, sur les activités à l'intérieur des mers territoriales, aller même jusqu'à remonter les fleuves, grands pourvoyeurs de pollutions maritimes : presque tout reste à faire.

L'IFM, avec ses partenaires, s'y emploiera et continuera à réfléchir, à dialoguer, à proposer, à travailler, en mobilisant toutes ses compétences et tous les moyens dont elle dispose, c'est à dire... C'est à dire simplement, uniquement, les contributions totalement bénévoles de ses membres et le support financier apporté par leurs cotisations. Je profite de cette occasion pour remercier de leur fidélité tous ceux d'entre vous qui nous soutiennent : tous ceux qui s'investissent dans nos travaux et nos actions, tous ceux qui nous apportent leur cotisation sans en voir forcément au quotidien le retour, tous ceux qui, à l'occasion de cette journée décideront de nous rejoindre : sans vous, nous ne serions pas là ce matin, sans vous nous ne serons pas là demain pour continuer ces travaux, pour continuer à défendre et faire connaître la mer.

Nous ouvrons aujourd'hui un débat et sommes convaincus qu'il devra être prolongé, développé, relayé : toutes les bonnes volontés et toutes les initiatives seront les bienvenues et nous n'espérons qu'une chose : voir nos idées reprises, pillées, portées par beaucoup d'autres, présentées comme les leurs : les idées, n'est ce pas un autre bien commun de l'humanité ?

1<sup>er</sup> octobre 2015